

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Commune de VILLANOVA - Création d'un système d'assainissement collectif

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARMAND Emmanuel

RCS / SIRET

2 4 2 0 1 0 0 5 6 0 0 0 4 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	Défrichement de 6 727 m ² pour implantation d'une station d'épuration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer un système d'assainissement collectif pour le village de Villanova, ainsi que pour les hameaux de san Fidele et Poggio.

Le système d'assainissement collectif comprendra la création d'un réseau de collecte et de transfert, ainsi que la construction d'une station d'épuration de 500 EH, de type lits plantés de roseaux.

Les canalisations seront implantées sous voiries publiques.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Villanova qui couvre 1 125 hectares et abrite 355 habitants, ne possède aucun système d'assainissement collectif public.

Le village et les hameaux de San Fidele et Poggio sont des zones d'habitation dense, telles que le sont les villages typiques Corse. Les maisons existantes ont souvent des ANC de "fortune", dans la mesure où les fosses toutes eaux sont installées dans les sous-sols ou les garages et que l'épandage se fait sur des petits terrains dont le zonage d'assainissement réalisé en 2004, avait révélé une faible aptitude à l'infiltration des sols et donc au traitement. Certaines maisons n'ont pas de terrain et se regroupent pour l'épandage sur des petites parcelles ou l'infiltration dans des puits perdus. De ce fait, il est très difficile de construire des ANC conformes ou de réhabiliter les existants.

La qualité du système d'assainissement est donc un enjeu majeur.

L'objectif du projet est donc de pourvoir la commune de Villanova d'un système d'assainissement performant et contrôlable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le tracé des canalisations empreinte les voies communales publiques, au sein du village et des hameaux, mais longe également la route départementale 261, entre le hameau de Poggio et le village. L'écoulement sera principalement gravitaire, en PVC DN200, à l'exception de quatre tronçons relativement courts, deux dans le village de 170 ml et 175 ml, et deux situés dans le hameau de San Fidele de 270 ml et 95 ml, ce qui nécessitera la réalisation de quatre postes de refoulement de petite capacité.

L'exutoire du réseau sera la future station d'épuration de 500 EH, située en contrebas du village.

Ce projet sera découpé en deux tranches :

- une tranche ferme, pour réaliser le réseau de collecte du village, la station d'épuration et le réseau de transfert jusqu'à cette dernière ;
- une tranche conditionnelle pour réaliser les réseaux de collecte des hameaux, ainsi que le réseau de transfert des eaux usées de ces hameaux vers le village, le long de la RD261.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de ce type de station d'épuration consiste à:

- Entretenir le dégrilleur et évacuer les refus de dégrillage ;
- Assurer le fonctionnement alterné des filtres;
- Inspecter les ouvrages et leur fonctionnement (répartition de l'effluent, colmatage, siphon ou poste fuyard...);
- Désherber manuellement les filtres dans les premiers mois de mise en service;
- Nettoyer les organes hydrauliques (siphons ou postes de relevage);
- Entretenir les abords de tous les ouvrages;
- Fauchard les macrophytes, une fois par an à l'automne excepté la première année, l'outil le plus adapté à la coupe étant du type taille haies ;
- Evacuer les boues un fois tous les 10 ans, à l'aide d'un tractopelle.

Une piste d'accès sera aménagée sur la parcelle la plus haute (B39).

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 22 juin 2007, l'autosurveillance sera réalisée par:

- la tenue d'un journal Step
- la rédaction d'un manuel d'autosurveillance
- 1 campagne de contrôle annuel portant sur les mesures des paramètres Entrée/sortie suivants :débits,PH,DBO5,DCO,MES,N,P.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans le cadre de ce projet, un dossier de déclaration a été déposé concernant la station d'épuration. Le récépissé 2015-01 du 13 janvier 2015 a été obtenu.

Une déclaration préalable de travaux sera établie pour la station d'épuration au stade du PRO.

Du fait de leur faible capacité et de leur configuration enterrée, aucun dossier réglementaire n'est nécessaire pour les postes de refoulement.

Une autorisation de défrichement sera déposée suite à l'examen du dossier cas par cas.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface à défricher	6 767 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Commune de Villanova
Parcelles B39, B212, B214, B220

Coordonnées géographiques¹ Long. 41 ° 57 ' 35 " Lat. 8 ° 40 ' 16 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Villanova

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Zonage d'assainissement établi en novembre 2004 et Schéma directeur d'assainissement établi en 2006.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ces parcelles sont communales et n'ont aucun usage spécifique. Elles se situent en contre-bas du cimetière communal.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en date du 28 décembre 2005

Les parcelles 212, 214 et 220 se situent en zone N. Le règlement PLU stipule notamment : "Sont autorisés sous condition en N, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif "

La parcelle 39 se situe en zone UD1. Le règlement PLU stipule notamment : "Sont autorisés sous condition en UD 1, les installations classées soumises à déclaration, à condition qu'elles soient liées à l'activité de vie quotidienne du quartier "

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Villanova
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Entraîner des perturbations dans les habitudes de la faune, dans la mesure où une surface non négligeable sera défrichée, mais dans une moindre mesure, étant donné que l'environnement proche de cet ouvrage ne sera pas touché par le projet et restera en espace naturel.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	6 727 m ² , actuellement mi boisés mi maquis, non entretenus, sans essence particulière.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le seul ouvrage susceptible de générer du bruit est le dégrilleur. Cependant, le bruit de ce type d'ouvrage est minime et non permanent, ce qui n'impactera pas le milieu environnant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Il s'agit d'une station d'épuration de type lits plantés de roseaux. Les effluents traités sont uniquement domestiques. Aucune industrie n'existe dans le périmètre des eaux collectées. Les effluents ne stagnent pas, le principe étant un écoulement faible mais permanent. Les boues sur ce type de procédé sont fortement minéralisées et ne sont pas fermentescibles (peu d'odeur).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☒	☐	Le rejet sera assuré en direction du Talweg qui jouxte le site de la STEP par un caniveau d'accompagnement planté de 200 ml. A la fin de ce fossé enherbé il sera aménagé un seuil de jaugeage et de prélèvement destiné à contrôler et quantifier le pouvoir d'infiltration du fossé enherbé.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Rejet d'eau traitée Compte tenu de la largeur du canal enherbé (1,5 à 2 mètres en moyenne), sur la base d'une infiltration probable de 200 litres/m ² /j, il est quasiment garanti que la totalité des effluents (87,5 m3/jour) sera absorbée par le lit du canal et qu'un très faible rejet de surface direct sera dirigé en direction du Talweg de Valle Buggia.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, qui est un dossier de procédure relatif à la protection de l'environnement. A ce titre, une notice d'incidence a été établie. Ce dossier a été validé par les services instructeurs, sans aucune demande d'étude spécifique environnementale supplémentaire. Ce projet ne nécessite donc pas, à notre avis une étude d'impact, au titre du défrichement.

COMMUNE DE VILLANOVA

Assainissement du village
de
Villanova

PLAN DES ABORDS DU PROJET

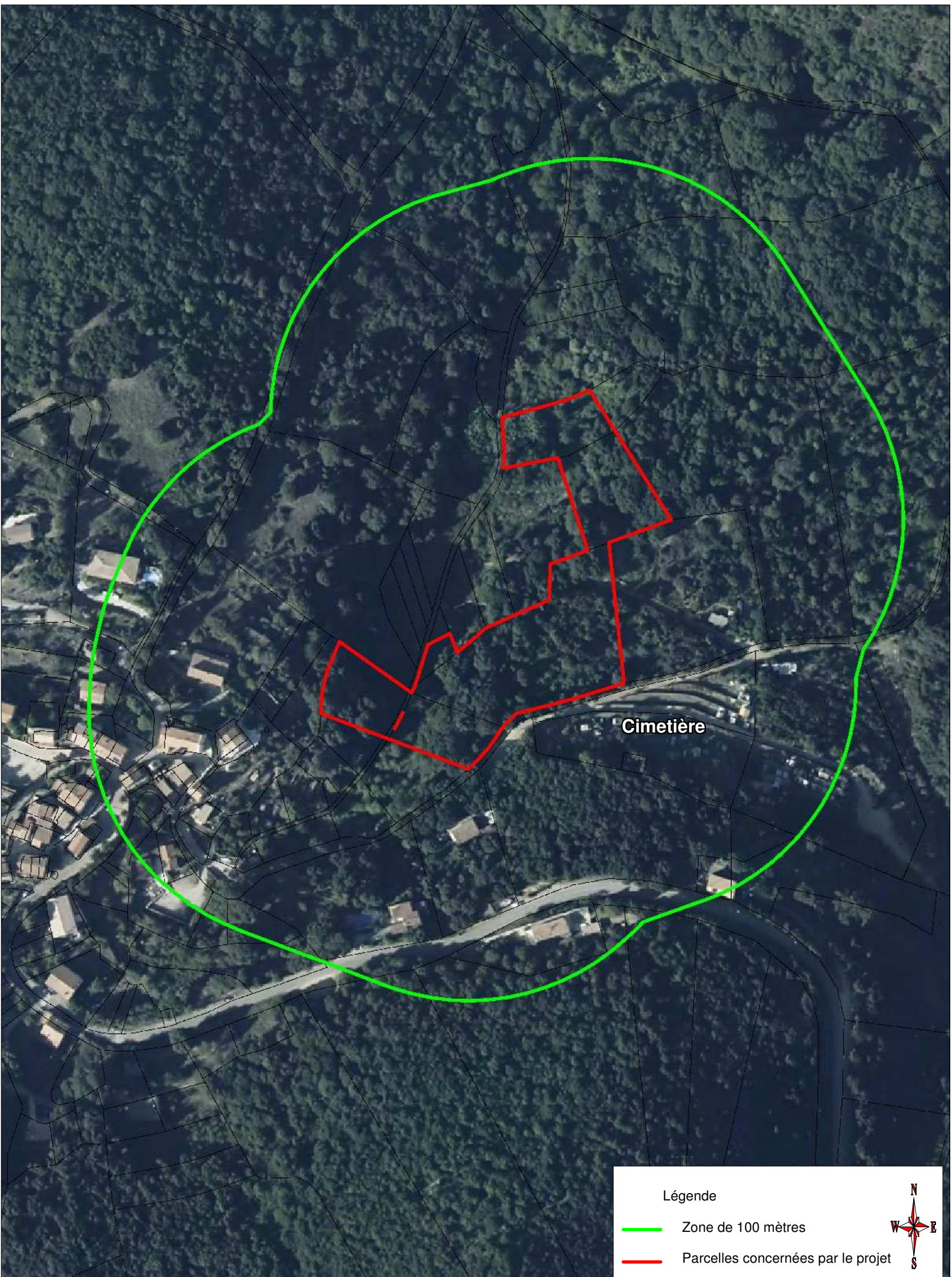
Annexe 5

Direction des Investissements d'Avenir / DIA

Echelle:1/2000

Sources: Ortho

1	20.04.2015	GF	VT	Observations
Indice	Date	Etabli par:	Vérifié par:	Observations



COMMUNE DE VILLANOVA

Assainissement du village
de
Villanova

Photographies

Annexe 3

Direction des Investissements d'Avenir / DIA

Echelle:

Sources: Cadastre CAPA - Photos CAPA

1	20.04.2015	GF	VT	Observations
	Date	Etabli par:	Vérifié par:	Observations

1 - Environnement proche

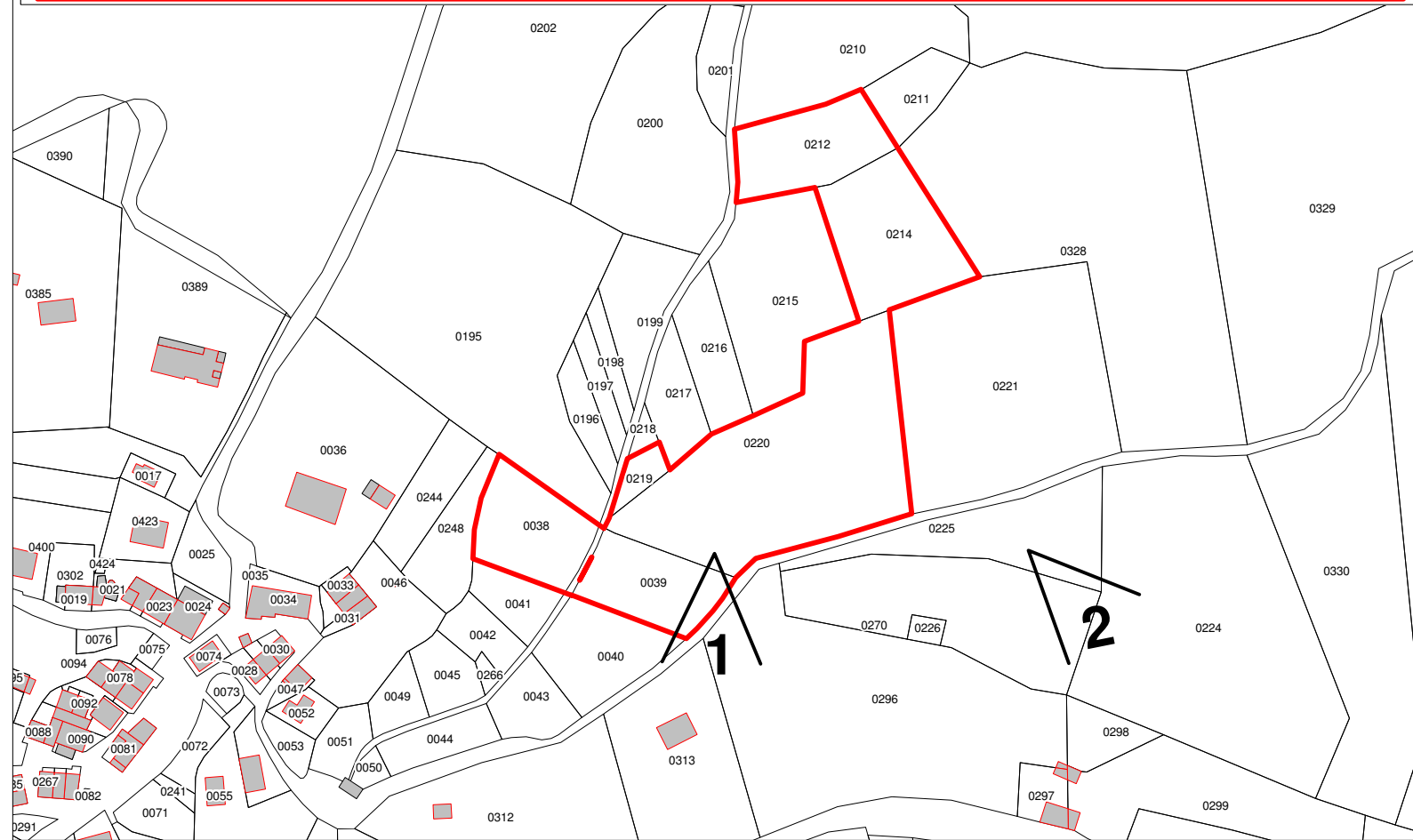


17/04/2015

2 - Paysage lointain



17/04/2015



COMMUNE DE VILLANOVA

Assainissement du village
de
Villanova

PLAN DE SITUATION

Annexe 2

Direction des Investissements d'Avenir / DIA

Echelle:1/25000

Sources: IGN Scan

1	20.04.2015	GF	VT	Observations
Indice	Date	Etabli par:	Vérifié par:	Observations

